Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa
N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [x] Récépissé de DT
- [ ] Récépissé de DICT
- [ ] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination	HOULES Thomas
Complément / Service	DIRSO / SIR
Numéro / Voie	155 avenue des Arènes Romaines
Code postal / Commune	31300 TOULOUSE
Pays	France

N° consultation du téléservice : 2024022600382TD5
Référence de l'exploitant : 2409005686.240901RDT02
N° d'affaire du déclarant : DIRSO
Personne à contacter (déclarant) : Thomas HOULES
Date de réception de la déclaration : 26/02/2024
Commune principale des travaux : 09110 Ax-les-Thermes
Adresse des travaux prévus :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RTE GMR PYRENEES
Personne à contacter : CAILLOUX beatrice
Numéro / Voie : 87 RUE JEAN GAYRAL
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 31200 TOULOUSE
Tél. : +33667178375 Fax :

Eléments généraux de réponse

- [ ] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [ ] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [x] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL *(voir liste des catégories au verso)*

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [ ] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [x] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1):	Date d'édition (1):	Sensible :	Prof. règl. mini (1):	Matériau réseau (1):
LAPL	1/2500 1/500		[ ]	cm	
LSPS / LSFG	1/200		[ ]	cm	

- [ ] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [ ] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
  ou [ ] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [x] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [x] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [ ] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : voir commentaires

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 5 et Chapitre 8 relatifs au réseau électrique

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ⊗ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Voir commentaires

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0787571597

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : CAILLOUX beatrice
Désignation du service :
Tél : +33 667178375

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : CAILLOUX beatrice
Signature :
Date : 27/02/2024 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 7

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_V6.6.1_1.00)

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Impression_ecran_SIG_RTE.PDF

SHA-256 26b2bb4a93cb2948978ed26c1cc6109f59c048b6d1cdd17ee997724f33f7ab34

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/3839cab381a34918a190386437397bae/Impression_ecran_SIG_RTE.PDF

Annexe_C_documents-joints_LA.pdf

SHA-256 89316dd39ad95982c342f3ed76a908acb1479688c2c9ee9e0b58e6af22d1bcaf

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/eedb5f9952af41adba677eda94e47e9f/Annexe_C_documents-joints_LA.pdf

Annexe_C_documents-joints_LS_05_2021.pdf

SHA-256 114630b49bd79ad76ee6766380b2278832075ef1c0614eb48b097c5157f99f9a

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/b6906fbe72c14b00aabbca217771a34f/Annexe_C_documents-joints_LS_05_2021.pdf

A4-MAJ-02-22_Lire_et_comprendre_un_plan_RTE.pdf

SHA-256 72f148d8ecc89a0f6ad7ca5e378fbd10aa63850e91689c0285065a24f3d6fe95

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/f7d368f55ea9491990a2ca4534f50434/A4-MAJ-02-22_Lire_et_comprendre_un_plan_RTE.pdf

T-TP-CSLETZ31TEICH-LAPL-AX_LES_THERMES-CASTELET-K.pdf

SHA-256 d620e8640b055be528dd97ae31ae5bbfa220fc3d3ac2464f8ec3c2bb7ff9229d

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/df509dfc9c8543c698f91e66f643307c/T-TP-CSLETZ31TEICH-LAPL-AX_LES_THERMES-CASTELET-K.pdf

T-TP-CSLETZ31TEICH-LSPS-AERON_20-AERON_21-A__1_.pdf

SHA-256 60a0f9435e12eb65ce4b9ae9c28651ef9e5ed329498571c919a6fb1fb53bb17a

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/8721b11d711049ddbea77d75a4aae599/T-TP-CSLETZ31TEICH-LSPS-AERON_20-AERON_21-A__1_.pdf

T-TP-CSLETZ31TEICH-LSFG-AERON_20-AERON_21-A__1_.pdf

SHA-256 1be7f707c5c55190ef209c4c240307103b41f6bdfd75510b707b7bdcd19b6c7c

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/2cced65f561f4e60b1c6e0f967fc35b4/T-TP-CSLETZ31TEICH-LSFG-AERON_20-AERON_21-A__1_.pdf

Service qui délivre le document

RTE GMR PYRENEES

87 RUE JEAN GAYRAL

31200 TOULOUSE
France
Tél : +33561619089 Fax : +33561619753

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2409005686.240901RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

Contacter votre interlocuteur RTE au numéro figurant sur le récépissé si les plans fo urnis ne sont pas lisibles et/ou si le format n'est pas imprimable.

Les plans qui vous sont adressés sont en classe de précision B ou C. Conformément à la règlementation en vigueur, vous pouvez vous trouver dans l'obligation de réaliser des Investigations Complémentaires en vue de préciser la localisation de nos réseaux.

Votre emprise projet/travaux se situe à proximité de nos supports. Afin d'en assurer la stabilité, tous travaux de terrassement/talutage réalisés dans un rayon de 35 m autour du support doivent obligatoirement être étudiés au préalable par RTE, à l'excep tion
des travaux de tranchées (passage de réseaux par exemple) dans les cas suivants : pro fondeur de la tranchée inférieure à 4m et bord de fouille situé à plus de 9 m d'un des pieds du support.
Si une des deux conditions ci-dessus n'est pas remplie une étude doit être menée. Pour tout renseignement, veillez contacter RTE au numéro figurant sur le récépissé.

Une distance de sécurité de 5.00 mètres minimum devra respectée en permanence entre les conducteurs de nos lignes et les personnes, les matériels, et les matériaux pouvant évoluer sur le chantier. Si vos travaux devaient se situer sous nos lignes, veuillez nous contacter.

Si vos travaux conduisent à modifier l'épaisseur du terrain au-dessus de nos ouvrages, vous devez nous le signaler.

Responsable : CAILLOUX beatrice
Tél : +33667178375
Date : 27/02/2024
Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)

Pièce n°: 7/1

GESTIONNAIRE
AU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

TRANSPORT ÉLECTRICITÉ SUD OUEST

GARE PYRÉNÉES

Liaison aérienne à 63000 Volts
CASTELET - LE TEICH
z AX LES THERMES

Tronçon commun avec Liaison aérienne à 63000 Volts Castelet-Ussat-Tarascon
MERENS-PORTIQUE DE MERENS-ORGEIX
Tronçon commun avec Liaison aérienne à 63000 Volts
MERENS-PORTIQUE DE MERENS-ORGEIX-LE TEICH
Du support n°22 au support n°29

PROFIL EN LONG

DU POSTE DE AX LES THERMES AU POSTE DE CASTELET

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

ÉCHELLES : Hauteurs : 1/500 Longueurs : 1/2000

Indice : A
Date : 10/10/2011
Fichier : 63-63-PL-CASTELET-AX-LES-THERMES-A.DWG
Format : 0.45 x 0.32
Echelle : 1/500 - 1/2000
Dessiné par : DIDIER
Pour CNM/DVOT
Cadre de référence : RGF93 CC48 - IGN69 NGF
Le dessinateur du réseau

EIFFAGE
ENERGIE TRANSPORT
Agence Midi-Pyrénées
Rue Jean Mermoz
31120 PORTIET

PLAN N° 7/1P-CASTELET-TEICH-AX-LES-THERMES-CASTELET-A

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINATEUR	CONTRÔLEUR	VISA CHEF
A	10/11/09	Mise en service version - Provisoire	GAY	BATAILL	
B	10/11/09	Mise en service	GAY	BATAILL	
C	10/11/09	Ligne en service et mise en conformité suite au contrôle du 9/11	DIDIER	BATAILL	BATAILL
D	10/11/09	Modification du tracé du tronçon commun avec la ligne 63kV Castelet-Tarascon suite au contrôle du 9/11 et mise en conformité suite au contrôle du 10/11	DIDIER		
E	12/04/2010	Mise en conformité suite au contrôle du 12/04/2010 : Mise à jour du tracé du tronçon commun avec la ligne 63kV Castelet-Tarascon, Mise à jour du profil du support n°22	DIDIER	BATAILL	BATAILL
F	03/11/2010	Mise en service du tronçon AX LES THERMES-Merens-Orgeix suite au contrôle du 03/11/2010 : Mise à jour du tracé du tronçon commun avec la ligne 63kV Castelet-Tarascon, Mise à jour du profil du support n°22	DIDIER	BATAILL	BATAILL
G	22/12/2011	Mise à jour du tracé du tronçon commun avec la ligne 63kV Castelet-Tarascon suite au contrôle du 22/12/2011	DIDIER	BATAILL	BATAILL
H	22/12/2011	Mise à jour du profil	DIDIER	BATAILL	BATAILL
I	22/12/2011	Mise à jour du profil	DIDIER	BATAILL	BATAILL
J	22/12/2011	Support 19 prolongé de 10 mètres	DIDIER	BATAILL	BATAILL
K	22/12/2011	Mise à jour du tracé du tronçon commun avec la ligne 63kV Castelet-Tarascon	DIDIER	BATAILL	BATAILL
L	22/12/2011	Mise à jour du tracé du tronçon commun avec la ligne 63kV Castelet-Tarascon suite à la modification du support N° 19 du 22/12/2011	DIDIER	BATAILL	BATAILL
M	22/12/2011	Mise à jour du tracé du tronçon commun avec la ligne 63kV Castelet-Tarascon suite à la modification du support N° 19 du 22/12/2011	DIDIER	BATAILL	BATAILL

CONDUCTEURS																	
CONTRÔLE	CHAINE	NATURE CABLE	CHAÎNE	PORTANTE PU (+)				PORTANTE PU (-)				PORTANTE PU (+)					
				1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	5	6
20 - 21	1	ALUMINIUM/ACIER	20 - 21	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
21 - 22	1	ALUMINIUM/ACIER	21 - 22	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
22 - 23	1	ALUMINIUM/ACIER	22 - 23	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
23 - 24	1	ALUMINIUM/ACIER	23 - 24	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
24 - 25	1	ALUMINIUM/ACIER	24 - 25	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
25 - 26	1	ALUMINIUM/ACIER	25 - 26	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
26 - 27	1	ALUMINIUM/ACIER	26 - 27	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
27 - 28	1	ALUMINIUM/ACIER	27 - 28	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
28 - 29	1	ALUMINIUM/ACIER	28 - 29	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	1 - 2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	2 - 3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	3 - 4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	4 - 5	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	5 - 6	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	6 - 7	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	7 - 8	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	8 - 9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	9 - 10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	10 - 11	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	11 - 12	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	12 - 13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	13 - 14	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	14 - 15	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	15 - 16	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	16 - 17	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	17 - 18	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	18 - 19	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	1	ALUMINIUM/ACIER	19 - 20	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

CHAÎNES	CHAÎNE	CHAÎNE DE SUSPENSION	CHAÎNE DE FIN	CHAÎNE DE SUSPENSION	CHAÎNE DE FIN
		CHAÎNE DE SUSPENSION		CHAÎNE DE FIN	
20 - 21	20 - 21	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
21 - 22	21 - 22	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
22 - 23	22 - 23	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
23 - 24	23 - 24	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
24 - 25	24 - 25	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
25 - 26	25 - 26	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
26 - 27	26 - 27	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
27 - 28	27 - 28	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
28 - 29	28 - 29	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	1 - 2	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	2 - 3	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	3 - 4	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	4 - 5	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	5 - 6	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	6 - 7	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	7 - 8	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	8 - 9	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	9 - 10	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	10 - 11	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	11 - 12	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	12 - 13	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	13 - 14	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	14 - 15	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	15 - 16	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	16 - 17	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	17 - 18	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	18 - 19	1 x Chaîne	1 x Chaîne		
	19 - 20	1 x Chaîne	1 x Chaîne		

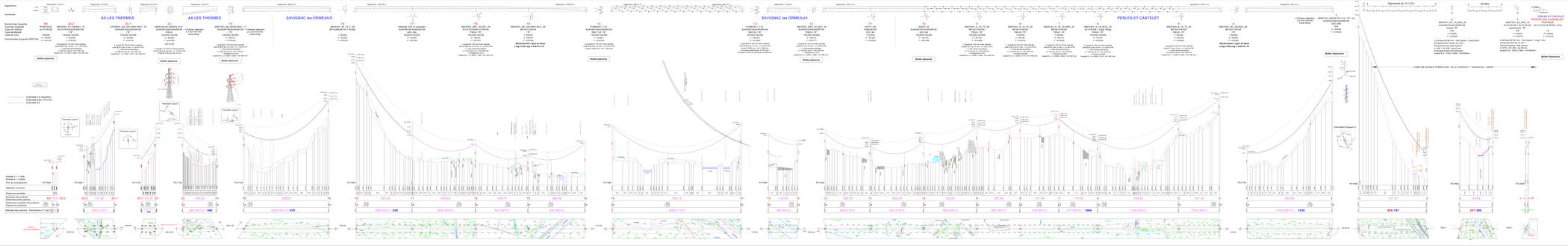
AX LES THERMES
SAVIGNAC les ORMEAUX
PERLES ET CASTELET
POSTE DE CASTELET
LIGNE EN DOUBLE TERNE 63kV: 63 kV CASTELET - TARASCON - LUCAT
Arrêt spéciale
Chaînette à la repartition
Chaînette 1/3 (1/3 Bas)
Chaînette 1/3
Chaînette Support
Chaînette Support 3
Echelle V = 1/ 500
Echelle H = 1/2000
Profil du support
Altitudes de terrain
Distances partielles
Numéros des pylônes
Distances entre pylônes
Distances cumulées à partir du pylône
Cotes de pylônes
Altitudes des pylônes - Flèches à 1 °C
Alignement
Commune
Nombre des Supports
Nature du Support
Type de Chaîne
Type de Bassin
Type de Pylône
Coefficients Supports (PUP)
Alignement des 217.87m
Alignement des 1000.88m
Alignement des 12.06m
Alignement des 1000.00m
Alignement des 1000.00m
Alignement des 1000.00

Déplacer de 500

Déplacer de 500

Alignement

Commune

Numéro des Supports
Type des Supports
Type de Chaînes
Type de Fondat.
Type de CI31
Coordonnées Supports (NGF 83)

Alignement: 19.42 m

1	2
AX	20.2
PORTIQUE	SNCF261_P1_08-RU1_15
4U1X17KTGA	4U1X17KTGA/4U4H2N15A
14CD30	14CD30/14CD30
X = 664404	X = 664390
Y = 6151216	Y = 6151216
1 pulvérisé Ø 150 mm forte rapacité, tube Ø 80 jfp 10 mm - L= 5.20 m/7%	1 pulvérisé Ø 150 mm forte rapacité, tube Ø 80 jfp 10 mm - L= 5.20 m/7%
L= 2.80 mm/ jfp 10 - 4m/ 200 mm	L= 2.80 mm/ jfp 10 - 4m/ 200 mm
massif B.A.: L= 2000 x 2000 / 4m/ 500 mm	massif B.A.: L= 2000 x 2000 / 4m/ 500 mm
Ancrer spéciale	**Ancrer spéciale**

Alignement: 137.86 m

20	20.1
CCFM261_D4_001-AR01-RU1_18	SNCF261_D4_001-AR01-RU1_18
4U4H2N15A/4U4H2N15A	4U4H2N15A/4U4H2N15A
14CD30	14CD30/14CD30
X = 664390	X = 664390
Y = 6151216	Y = 6151216
1 pulvérisé Ø 150 mm forte rapacité, tube Ø 80 jfp 10 mm - L= 5.20 m/7%	1 pulvérisé Ø 150 mm forte rapacité, tube Ø 80 jfp 10 mm - L= 5.20 m/7%
L= 2.80 mm/ jfp 10 - 4m/ 200 mm	L= 2.80 mm/ jfp 10 - 4m/ 200 mm
massif B.A.: L= 2000 x 2000 / 4m/ 500 mm	massif B.A.: L= 2000 x 2000 / 4m/ 500 mm
Ancrer spéciale	**Ancrer spéciale**

Alignement: 52.39 m

20	19
HS2X1H4-6C-AR05S_414	SNCF261_D4_00-RU1_17
4U4H2N15A/4U4H2N15A + Chaînes rétention 2 x 4U1X17KTGA Cycle 80kg	4U4H2N15A/4U4H2N15A + Chaînes rétention 2 x 4U1X17KTGA Cycle 80kg
14CD30/14CD30	14CD30/14CD30
X = 664390	X = 664374
Y = 6151216	Y = 6151216
1 pulvérisé Ø 150 mm forte rapacité, tube Ø 80 jfp 10 mm - L= 5.20 m/7%	1 pulvérisé Ø 150 mm forte rapacité, tube Ø 80 jfp 10 mm - L= 5.20 m/7%
L= 2.80 mm/ jfp 10 - 4m/ 200 mm	L= 2.80 mm/ jfp 10 - 4m/ 200 mm
massif B.A.: L= 2000 x 2000 / 4m/ 500 mm	massif B.A.: L= 2000 x 2000 / 4m/ 500 mm
Ancrer spéciale	**Ancrer spéciale**

Alignement: 156.20 m

Alignement: 398.03 m

Alignement: 1049.76 m

Alignement: 1049.76 m

Alignement: 1049.76

PN	X	Y	Classe Planimétrie	Z Terrain Naturel NGF-IGN 69 (m)	C Hauteur de Charge (m)	Classe Altimétrie	PFF Profondeur Fond de Fouille (m)	Longueur cumulée horizontale de l'ouvrage de puissance (m)	Commentaires
1	604250.50	6181050.90	A	749.34	0.00	A	0.00	0.00	
2	604251.57	6181049.27	A	749.42	0.85	A	1.01	1.95	
3	604251.87	6,181,048.82	A	749.43	0.90	A	1.06	2.49	
4	604,252.01	6,181,048.59	A	749.43	0.92	A	1.08	2.76	
5	604,252.42	6,181,047.97	A	749.43	0.99	A	1.15	3.50	
6	604,257.46	6,181,040.28	A	749.41	1.53	A	2.23	13.05	
7	604,256.57	6,181,041.40	A	749.41	1.53	A	2.23	14.05	
8	604258.813	6181038.58	A	749.44	1.56	A	1.66	15.22	
9	604,261.10	6,181,034.97	A	749.62	1.14	A	1.20	19.50	
10	604,262.57	6,181,030.95	A	749.86	1.25	A	1.60	23.78	
11	604,263.46	6,181,027.38	A	750.00	1.48	A	1.83	27.45	
12	604,263.77	6,181,024.47	A	750.18	1.56	A	1.91	30.38	
13	604,263.22	6,181,021.60	A	750.33	1.46	A	1.81	33.31	
14	604,259.98	6,181,012.12	A	750.79	1.29	A	1.64	43.31	
15	604,256.74	6,181,002.65	A	751.25	1.03	A	1.38	53.31	
16	604,254.44	6,180,995.89	A	751.58	1.03	A	1.38	60.45	
17	604,253.31	6,180,987.45	A	751.95	1.03	A	1.38	69.01	
18	604,255.78	6,180,979.31	A	752.38	0.89	A	1.24	77.57	
19	604,260.52	6,180,970.49	A	752.69	0.69	A	1.04	87.57	
20	604265.114	6180961.597	A	752.97	0.68	A	1.03	97.57	
21	604269.58	6180952.64	A	753.25	0.67	A	1.02	107.57	
22	604273.88	6180943.60	A	753.52	0.67	A	1.02	117.57	
23	604278.03	6180934.49	A	753.80	0.67	A	1.02	127.57	
24	604282.04	6180925.32	A	754.08	0.67	A	1.02	137.57	
25	604285.91	6180916.08	A	754.35	0.67	A	1.02	147.57	
26	604289.58	6180906.77	A	754.63	0.67	A	1.02	157.57	
27	604293.13	6180897.41	A	754.90	0.67	A	1.02	167.57	
28	604296.51	6180887.99	A	755.17	0.67	A	1.02	177.57	
29	604299.76	6180878.52	A	755.41	0.67	A	1.02	187.57	
30	604302.87	6180869.01	A	755.65	0.67	A	1.02	197.57	
31	604305.843	6180859.447	A	755.88	0.69	A	1.04	207.57	
32	604308.73	6180849.863	A	756.12	0.72	A	1.07	217.57	
33	604311.549	6180840.257	A	756.36	0.74	A	1.09	227.57	
34	604314.281	6180830.627	A	756.59	0.76	A	1.11	237.57	
35	604317.002	6180820.994	A	756.82	0.78	A	1.13	247.57	
36	604319.675	6180811.347	A	757.05	0.8	A	1.15	257.57	
37	604322.346	6180801.7	A	757.3	0.81	A	1.16	267.57	
38	604325.01	6180792.051	A	757.56	0.81	A	1.16	277.57	
39	604327.681	6180782.403	A	757.83	0.81	A	1.16	287.57	
40	604330.352	6180772.756	A	758.08	0.81	A	1.16	297.57	
41	604333.015	6180763.106	A	758.33	0.81	A	1.16	307.57	
42	604335.689	6180753.46	A	758.59	0.81	A	1.16	317.57	
43	604338.358	6180743.812	A	758.84	0.81	A	1.16	327.57	
44	604341.027	6180734.164	A	759.09	0.81	A	1.16	337.57	
45	604343.7	6180724.517	A	759.34	0.81	A	1.16	347.57	
46	604346.37	6180714.869	A	759.59	1.26	A	1.61	357.57	
47	604349.039	6180705.222	A	759.84	1.35	A	1.7	367.57	
48	604351.708	6180695.574	A	760.09	1.16	A	1.51	377.57	
49	604354.376	6180685.925	A	760.34	1.2	A	1.55	387.57	
50	604357.045	6180676.277	A	760.59	1.17	A	1.52	397.57	
51	604359.713	6180666.629	A	760.84	0.77	A	1.12	407.57	
52	604362.382	6180656.982	A	761.09	0.67	A	1.02	417.57	
53	604365.052	6180647.334	A	761.34	0.67	A	1.02	427.57	
54	604367.726	6180637.687	A	761.59	0.67	A	1.02	437.57	
55	604370.395	6180628.039	A	761.84	0.68	A	1.03	447.57	
56	604373.062	6180618.391	A	762.09	0.71	A	1.06	457.57	
57	604375.731	6180608.743	A	762.34	0.73	A	1.08	467.57	
58	604378.402	6180599.096	A	762.59	0.74	A	1.09	477.57	
59	604381.075	6180589.449	A	762.84	0.74	A	1.09	487.57	

60	604383.739	6180579.8	A	763.09	0.74	A	1.09	497.57	
61	604386.409	6180570.152	A	763.34	0.74	A	1.09	507.57	
62	604389.081	6180560.505	A	763.59	0.74	A	1.09	517.57	
63	604391.752	6180550.857	A	763.84	0.74	A	1.09	527.57	
64	604394.416	6180541.208	A	764.11	0.77	A	1.12	537.57	
65	604397.089	6180531.561	A	764.38	0.81	A	1.16	547.57	
66	604397.732	6180529.242	A	764.35	0.82	A	1.17	549.97	
67	604398.178	6180526.368	A	764.53	0.93	A	1.28	552.88	
68	604397.947	6180523.469	A	764.61	1.09	A	1.44	555.79	
69	604397.716	6180520.57	A	764.69	1.14	A	1.49	558.7	
70	604398.162	6180517.696	A	764.75	1.18	A	1.53	561.61	
71	604400.838	6180508.05	A	764.89	1.13	A	1.48	571.61	
72	604401.423	6180505.916	A	764.92	1.07	A	1.42	573.82	
73	604404.096	6180496.27	A	765.17	0.61	A	0.95	583.82	
74	604406.77	6180486.623	A	765.42	0.48	A	0.83	593.82	
75	604409.443	6180476.976	A	765.67	0.48	A	0.83	603.82	
76	604412.123	6180467.331	A	765.92	0.48	A	0.83	613.82	
77	604414.794	6180457.684	A	766.17	0.48	A	0.83	623.82	
78	604417.462	6180448.035	A	766.42	0.48	A	0.83	633.82	
79	604420.132	6180438.388	A	766.67	0.58	A	0.93	643.82	
80	604422.808	6180428.742	A	766.92	1.05	A	1.4	653.82	
81	604423.407	6180426.605	A	766.97	1.15	A	1.5	656.03	
82	604426.08	6180416.958	A	767.15	1.11	A	1.46	666.03	
83	604428.755	6180407.312	A	767.45	1.05	A	1.4	676.03	
84	604431.429	6180397.665	A	767.75	0.99	A	1.34	686.03	
85	604434.103	6180388.019	A	768.05	0.87	A	1.22	696.03	
86	604436.777	6180378.372	A	768.35	0.73	A	1.08	706.03	
87	604439.45	6180368.725	A	768.62	0.67	A	1.02	716.03	
88	604442.615	6180359.229	A	768.87	0.67	A	1.02	726.03	
89	604445.398	6180349.613	A	769.14	0.67	A	1.02	736.03	
90	604448.17	6180339.994	A	769.4	0.67	A	1.02	746.03	
91	604450.874	6180330.356	A	769.66	0.67	A	1.02	756.03	
92	604453.982	6180320.84	A	769.92	0.67	A	1.02	766.03	
93	604456.686	6180311.202	A	770.19	0.67	A	1.02	776.03	
94	604459.368	6180301.557	A	770.35	0.67	A	1.02	786.03	
95	604461.931	6180291.881	A	770.72	0.67	A	1.02	796.03	
96	604464.488	6180282.203	A	770.97	0.67	A	1.02	806.03	
97	604467.008	6180272.515	A	771.22	0.67	A	1.02	816.03	
98	604469.077	6180262.721	A	771.47	0.67	A	1.02	826.03	
99	604471.047	6180252.906	A	771.72	0.79	A	1.14	836.03	
100	604472.924	6180243.073	A	771.97	1.05	A	1.4	846.03	
101	604473.328	6180240.865	A	772.1	1.1	A	1.45	848.27	
102	604474.487	6180238.085	A	772.08	1.19	A	1.54	851.3	
103	604475.95	6180234.536	A	772.2	1.29	A	1.64	855.16	
104	604475.78	6180230.7	A	772.3	1.24	A	1.59	859.02	
105	604475.637	6180227.705	A	772.34	1.19	A	1.54	862.03	
105-A	604476.005	6180225.463	A	772.42	1.14	A	1.49	864.3	
106	604477.251	6180217.826	A	772.67	0.97	A	1.32	874.3	
107	604478.738	6180207.926	A	772.93	0.8	A	1.15	884.3	
108	604480.131	6180198.013	A	773.18	0.67	A	1.02	894.3	
109	604481.427	6180188.087	A	773.42	0.67	A	1.02	904.3	
110	604482.594	6180178.145	A	773.67	0.67	A	1.02	914.3	
111	604483.672	6180168.193	A	773.92	0.67	A	1.02	924.3	
112	604484.644	6180158.23	A	774.17	0.67	A	1.02	934.3	
113	604485.492	6180148.256	A	774.42	0.67	A	1.02	944.3	
114	604486.254	6180138.275	A	774.67	0.67	A	1.02	954.3	
115	604486.904	6180128.285	A	774.92	0.67	A	1.02	964.3	
116	604487.438	6180118.289	A	775.17	0.67	A	1.02	974.3	
117	604487.879	6180108.289	A	775.41	0.67	A	1.02	984.3	
118	604488.205	6180098.284	A	775.66	0.67	A	1.02	994.3	
119	604488.425	6180088.276	A	775.9	0.67	A	1.02	1004.3	
120	604488.546	6180078.266	A	776.12	0.67	A	1.02	1014.3	
121	604488.558	6180068.256	A	776.35	0.67	A	1.02	1024.3	
122	604488.487	6180058.246	A	776.58	0.67	A	1.02	1034.3	
123	604488.376	6180048.236	A	776.8	0.67	A	1.02	1044.3	

124	604488.172	6180038.228	A	777.02	0.7	A	1.05	1054.3	
125	604487.959	6180028.22	A	777.25	0.7	A	1.05	1064.3	
126	604487.711	6180018.213	A	777.47	0.68	A	1.03	1074.3	
127	604487.381	6180008.208	A	777.7	0.64	A	0.99	1084.3	
128	604487.08	6179998.202	A	777.8	0.44	A	0.79	1094.3	
129	604486.994	6179995.221	A	777.83	0.33	A	0.68	1097.3	
130	604483.405	6179986.518	A	777.89	0.62	A	0.97	1106.93	
131	604474.831	6179982.634	A	777.94	0.63	A	0.98	1116.56	
132	604468.567	6179980.631	A	778.78	1.66	A	2.01	1123.23	
133	6179975.428	6179975.428	A	780.36	0.9	A	1.25	1129.9	
134	604462.882	6179971.134	A	781.05	0.79	A	1.14	1134.51	
135	604462.186	6179969.323	A	781.28	0.8	A	1.15	1136.51	
136	604461.048	6179966.364	A	781.49	0.82	A	1.17	1138.38	
137	604460.144	6179963.98	A	781.84	1	A	1.35	1139.68	
138	604460.781	6179961.511	A	781.86	0.66	A	1.01	1142.23	
139	604461.584	6179960.463	A	782.01	0.62	A	0.97	1143.55	
140	604461.734	6179960.268	A	782	0.52	A	0.87	1144.15	
141	604462.226	6179959.03	A	781.93	0	A	0	1145.5	

Champ
Version 3 - 09/2019

Titre du fichier
Projet ou Liaison existante
Niveau Tension
Numéro d'ordre de la liaison
Nom Site A
Nom Site B

1er indice du fichier
Date d'indice
Indice
Observations / Modifications
Entreprise
Auteur
Vérificateur

2ème indice du fichier
Date d'indice
Indice
Observations / Modifications
Entreprise
Auteur
Vérificateur

3ème indice du fichier
Date d'indice
Indice

Observations / Modifications
Entreprise
Auteur
Vérificateur

4ème indice du fichier
Date d'indice
Indice
Observations / Modifications
Entreprise
Auteur
Vérificateur

5ème indice du fichier
Date d'indice
Indice
Observations / Modifications
Entreprise
Auteur
Vérificateur

Réalisation du géoréférencement
Prestataire intervenu pour le géoréférencement :
- Entreprise
- Nom
- Titre (géomètre expert)
- Numéro d'inscription à l'ordre des géomètres experts
- Adresse siège social
Certification géoréférencement :

- Numéro de certification
- Date d'obtention de la certification
Matériels utilisés pour réaliser le géoréférencement :
- Type de matériel
- Marque
- Référence modèle
- Numéro de série
Date du relevé :
- Date de début
- Date de fin

Nature du géoréférencement
Nature du géoréférencement

Réalisation de la détection
Prestataire ayant procédé au relevé indirect par détection de l'ouvrage :
- Entreprise
- Nom
- Adresse siège social
Certification détection :
- Numéro de certification
- Date
Matériel principal utilisé pour réaliser la détection :
- Type de matériel et méthode
- Marque
- Référence modèle
- Numéro de série
Matériel complémentaire utilisé pour réaliser la détection :
- Type de matériel et méthode
- Marque
- Référence modèle
- Numéro de série
Date du relevé :
- Date de début
- Date de fin

Valeur
Colonne à renseigner

Format

Valeur à sélectionner dans le menu déroulant
Valeur à sélectionner dans le menu déroulant ou saisie manuelle si pas dans la liste (respecter le formalisme : XX XXX Volts)
Valeur à sélectionner dans le menu déroulant
Nom du **1er site** aux extrémités - Par ordre alphabétique - Tout en majuscule
Nom du **2ème site** aux extrémités - Par ordre alphabétique - Tout en majuscule

Au format XX/XX/20XX
Caractère alphabétique et majuscule : A, B, C, …
Valeur à sélectionner dans le menu déroulant ou saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle

Au format XX/XX/20XX
Caractère alphabétique et majuscule : A, B, C, …
Valeur à sélectionner dans le menu déroulant ou saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle

Au format XX/XX/20XX
Caractère alphabétique et majuscule : A, B, C, …

Valeur à sélectionner dans le menu déroulant ou saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle

Au format XX/XX/20XX
Caractère alphabétique et majuscule : A, B, C, …
Valeur à sélectionner dans le menu déroulant ou saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle

Au format XX/XX/20XX
Caractère alphabétique et majuscule : A, B, C, …
Valeur à sélectionner dans le menu déroulant ou saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle

Saisie manuelle
Saisie manuelle
Valeur à sélectionner dans le menu déroulant
Saisie manuelle
Saisie manuelle

Saisie manuelle
Au format XX/XX/20XX
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Au format XX/XX/20XX
Au format XX/XX/20XX

Valeur à sélectionner dans le menu déroulant

Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Au format XX/XX/20XX
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Saisie manuelle
Au format XX/XX/20XX
Au format XX/XX/20XX

Commentaires et exemples

Selon la phase de travaux : - En phase APD ou BPE, sélectionner **"Projet de "** - Sinon, laisser la **cellule vide**
Transmis dans le CCTP
Transmis dans le CCTP

Date de l'indice du fichier
1er indice du fichier
Selon l'avancement : - **Fichier de géoréférencement APD** - **Fichier de géoréférencement CAE** **- Création du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Mise à jour du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Transformation du fichier conformément au RG-LS 2018** ou toute autre observation
Nom de l'entreprise ayant produit le fichier de géoréférencement
Auteur du fichier de géoréférencement
Vérificateur du fichier de géoréférencement

Date de l'indice du fichier
Incrémentation par rapport au 1er indice
Selon l'avancement : - **Fichier de géoréférencement APD** - **Fichier de géoréférencement CAE** **- Création du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Mise à jour du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Transformation du fichier conformément au RG-LS 2018** ou toute autre observation
Nom de l'entreprise ayant produit le fichier de géoréférencement
Auteur du fichier de géoréférencement
Vérificateur du fichier de géoréférencement

Date de l'indice du fichier
Incrémentation par rapport au 2ème indice

Selon l'avancement : - **Fichier de géoréférencement APD** - **Fichier de géoréférencement CAE** **- Création du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Mise à jour du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Transformation du fichier conformément au RG-LS 2018** ou toute autre observation
Nom de l'entreprise ayant produit le fichier de géoréférencement
Auteur du fichier de géoréférencement
Vérificateur du fichier de géoréférencement

Date de l'indice du fichier
Incrémentation par rapport au 3ème indice
Selon l'avancement : - **Fichier de géoréférencement APD** - **Fichier de géoréférencement CAE** **- Création du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Mise à jour du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Transformation du fichier conformément au RG-LS 2018** ou toute autre observation
Nom de l'entreprise ayant produit le fichier de géoréférencement
Auteur du fichier de géoréférencement
Vérificateur du fichier de géoréférencement

Date de l'indice du fichier
Incrémentation par rapport au 4ème indice
Selon l'avancement : - **Fichier de géoréférencement APD** - **Fichier de géoréférencement CAE** **- Création du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Mise à jour du fichier de géoréférencement suite à détection non intrusive de la LS** **- Transformation du fichier conformément au RG-LS 2018** ou toute autre observation
Nom de l'entreprise ayant produit le fichier de géoréférencement
Auteur du fichier de géoréférencement
Vérificateur du fichier de géoréférencement

Nom de l'entreprise ayant réalisé le géoréférencement
Nom de l'opérateur
- Si l'opérateur est membre de l'Ordre professionnel des géomètres-experts, sélectionner **"Géomètre Expert"** - Sinon, laisser la **cellule vide**
Le cas échéant, numéro d'inscription à l'ordre des géomètres expert

Date de début du géoréférencement
Date de fin du géoréférencement

Selon la nature du géoréférencement :
- Géoréférencement de la Liaison Souterraine en projet, issu des plans [APD / BPE]
- Le géoréférencement de la Liaison Souterraine a été réalisé à l'issue d'une détection non intrusive
- Le géoréférencement de la Liaison Souterraine a été réalisé fouille ouverte après pose de l'ouvrage

Nom de l'entreprise ayant réalisé la détection
Nom de l'opérateur
Date d'obtention ou du dernier renouvellement
Par exemple Radiodétection, Géoradar…
En cas de couplage de deux méthodes. Par exemple Radiodétection, Géoradar…
Date de début de la détection
Date de fin de la détection

RÉSEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Liaison Souterraine à 0 Numéro

-

Fichier de Géoréférencement

LÉGENDE	
PN	Point de Nivellement. Les points de Nivellement relevés à l'axe de la liaison sont numérotés sans préfixe
X(PSO)	Point de Nivellement n°X, relevé dans un passage en sous-œuvre.
AAAAA	Centre d'une extrémité (Portique, pylône aérosouterrain…). Le point est géoréférencé en planimétrie uniquement. Les colonnes "Hauteur de charge", "Classe altimétrie" et "PFF" dont grisées
J*X*	Géoréférencement du centre de la chambre de jonction n°X
OR	Géoréférencement du centre d'un ouvrage ponctuel autre qu'une chambre de jonction (ici un ouvrage de raccordement), suivant la codification décrite ci-après. Dans le cas d'un ouvrage non positionné à l'axe de la Liaison, la colonne "longueur cumulée de l'ouvrage de puissance" est grisée Dans le cas d'un ouvrage ponctuel avec affleurant, les colonnes "Hauteur de charge" et "Classe altimétrie" sont grisées
Longueur cumulée de l'ouvrage de puissance	Longueur réelle de la génératrice supérieure de l'ouvrage entre les PN et extrémité de départ
Longueur cumulée de FO	Longueur du câble de Fibre Optique Fond blanc : estimation Fond orange : Valeur aux points de disjonction ouvrage de puissance / ouvrage FO, obtenue par lecture directe du marquage métrique sur gaine
Classe planimétrie	Classe de précision en planimétrie (A, B ou C)
Classe altimétrie	Classe de précision en altimétrie (A, B ou C)

CODIFICATION DES OUVRAGES PONCTUELS	
Ouvrage ponctuel	**Préfixe codification**
Chambre de jonctions de puissance	J
Ouvrage de raccordement	OR
Ouvrage de remontée des extrémités	Rm
Puits de permutation	PP
Puits de terre	PT
Chambre de jonction de MALT	JMALT
Ouvrage de retenue	Ret
Chambre de tirage	CTir
Chambre de télécommunication	TCM

Nom du fichier	T-TP-A.THEL31TEICH-LSPS-2N-13-A

Liaison Souterraine à 0 Numéro

-

Fichier de géoréférencement

Date	Indice	Observations / Modifications	Entreprise	Auteur	Vérificateur

Prestataire intervenu pour le géoréférencement	
Certification Géoréférencement (N° et date)	
Matériels utilisés pour réaliser le géoréférencement **Le matériel utilisé assure une incertitude maximale de mesure de 10 cm en planimétrie et altimétrie**	
Dates du relevé	

Prestataire ayant procédé au relevé indirect par détection de l'ouvrage	
Certification Détection (N° et date)	
Matériels utilisés pour réaliser la détection	
Date de la détection	

DOSSIER
DU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

DEPARTEMENT DE L' ARIEGE (09)
COMMUNE D' AX-LES-THERMES
DÉVIATION D'AX-LES-THERMES - RN n°20
(1/5000ème)

Ligne à 63 000 volts PAX-LES-THERMES - LE TEICH

PLAN STATISTIQUE : Planche 51/02
Echelle : 1/200

Date	Observations / Modifications	Mise à jour réalisée par
		Nom / Fonction / Visa
01/01/00	PLAN CREE	Jean Dupont / DT

Les limites du projets mémoriales sur ce plan, obtenues par application de la documentation cadastrale, sont fournies exclusivement à titre indicatif sans aucune garantie foncière.

Liaison souterraine HTB existante

- Tronçon sous chaussée ouvert
- Tronçon sous chaussée fermé
- Ouvrage terminal
- Ouvrage de raccordement
- Ouvrage de transformation
- Tronçon sous chaussée ouvert
- Tronçon sous chaussée fermé
- Point singulier
- Ouvrage terminal
- Ouvrage de raccordement
- Ouvrage publics de tiers

Ligne souterraine HTB de PAX-LES-THERMES - LE TEICH
Plan de numérotation
Date : 01 janvier 1111

Ouvrage	Numéro
Ouvrage terminal	1
Ouvrage de raccordement	2

Ligne souterraine HTB de PAX-LES-THERMES - LE TEICH
Plan de numérotation
Date : 01 janvier 1111

Ouvrage	Numéro
Ouvrage terminal	1
Ouvrage de raccordement	2

Légende

< 200 mm	Réseau souterrain	> 200 mm	Réseau aérien inventorié
Gaz haute pression			735 kV
Réseau THT			400 kV
Réseau haute pression			225 kV
Réseau basse pression			150 kV
Réseau HTA			90 kV
Réseau BT			63 kV
Réseau public HTA privé			20 kV
Liaison HTB souterraine			10 kV
Canalisation 0 à 200	Canalisation 0 à 400		5 kV
Canalisation 0 à 2	Canalisation 0 à 4		1 kV

- Ouvrage de Transport
- Poteaux repérés
- Limite communale
- Limite d'IT / parcelle
- Numéro de rue

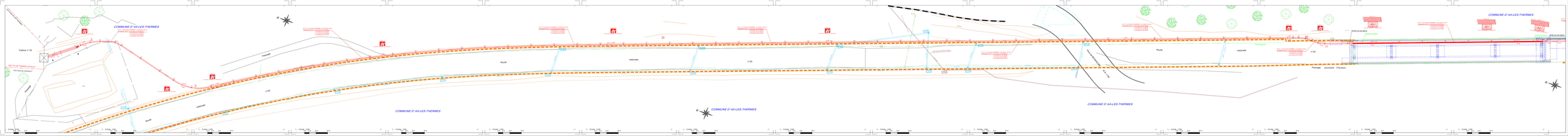
COMMUNE D' AX-LES-THERMES
Pylône n° 20
Pylône n° 21
Route nationale n°20
Passage souterrain
Passage souterrain (Tronçon)
Ouvrage terminal
Ouvrage de raccordement
Point singulier
Ouvrage publics de tiers
Ouvrage terminal
Ouvrage de raccordement
Ouvrage terminal
Ouvrage de raccordement
Ouvrage terminal
Ouvrage de raccordement

GESTIONNAIRE
DU RÉSEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE (09)
COMMUNE D' AX-LES-THERMES
DÉVIATION D'AX-LES-THERMES - RN n°20

Ligne à 63 000 volts PAX-LES-THERMES - LE TEICH

PLAN STATISTIQUE : Planche 02/02

Echelle 1 / 200

RTE GROUPE EDF TRANSPORT DIRECTION PROJETS
Entre Développement Ingénierie TRA/DUP
Immeuble Le Bellevue 1 - 1 place
Lucien Sampaix 31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 37 87 00 - Fax : 05 61 37 00 87

Maître d'ouvrage :

EKRAT POWER
45 Rue des Acacias Monceau
75017 PARIS - FRANCE
Tél. : 01 45 05 20 41 - Fax : 01 45 05 20 41

Plan n° : 71-DUP-PLAN-PAX-LE-TEICH-02

Indice : 0

Date de mise à jour : 17/06/2021

Nom du Plotter : 71-DUP-PLAN-PAX-LE-TEICH-02.plt

Système d'exploitation : Windows 7 Service Pack 1 (Version 6.1.7601)

Date	Observations / Modifications	Mise à jour réalisée par		
		Entreprise	Dessinateur	Vérificateur
03/06/08	PLAN CAD	Geo-Cadre	Jean-Luc	Jean-Luc

Les limites de propriété retranscrites sur ce plan, obtenues par application de la documentation cadastrale, sont fournies exclusivement à titre indicatif sans aucune garantie foncière.

Liaison souterraine HTB existante

- Ouvrage haute résistance (rouge)
- Ouvrage en accotement (rouge)
- Ouvrage refroulé (rouge)
- Ouvrage de remblai (rouge)
- Chaînette mixte (orange et jaune)
- Ouvrage de raccordement (rouge)
- Point de soudure(sur ouvrage existant)
- Ouvrage n° 1 à n° 7 (rouge)
- Point angulier
- Borne aspirer vert à jaune
- Borne sortirée
- Phase cable sur DBA

Liaison souterraine 63kV AX-LES-THERMES - LE TEICH

Point de soudure(sur	Chaînette 63 kV(rouge)
Point 1 (sur point 101)	Point 2 (sur point 102)

Légende

+ 200 dm	Réseaux souterrains	+ 200 dm	Réseaux aériens éventuels
	Réseau chauffage urbain		
	Réseau THT		72kV
	Réseau sous pression		90°
	Réseau sous vapeur		225kV
	Réseau sous vides		
	Réseau 63		
	Réseau HTA		
	Liaisons HTB RTE souterraine		
	Liaisons TGM RTE souterraine		

CC Coordonnée Z du radier
CY Coordonnée Y du X-Ines
CZ Coordonnée Z du terrain naturel (NGF)

Coordonnées X, Y, Z

- Canalisations
- Pas Hectolitre
- Parcelles cadastrales
- Limite communale
- Limite d'n° parcelaires
- Numéro de rue

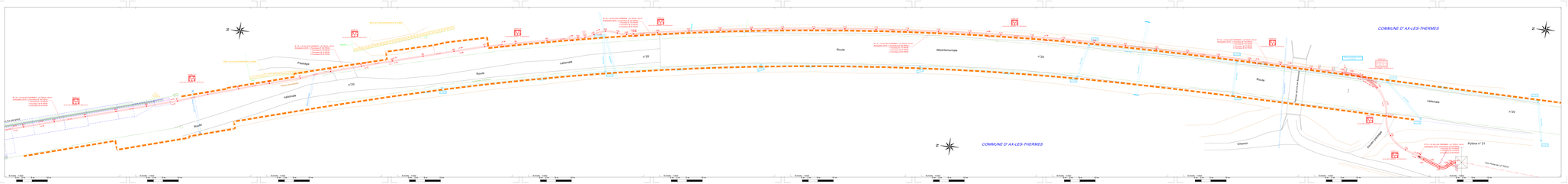

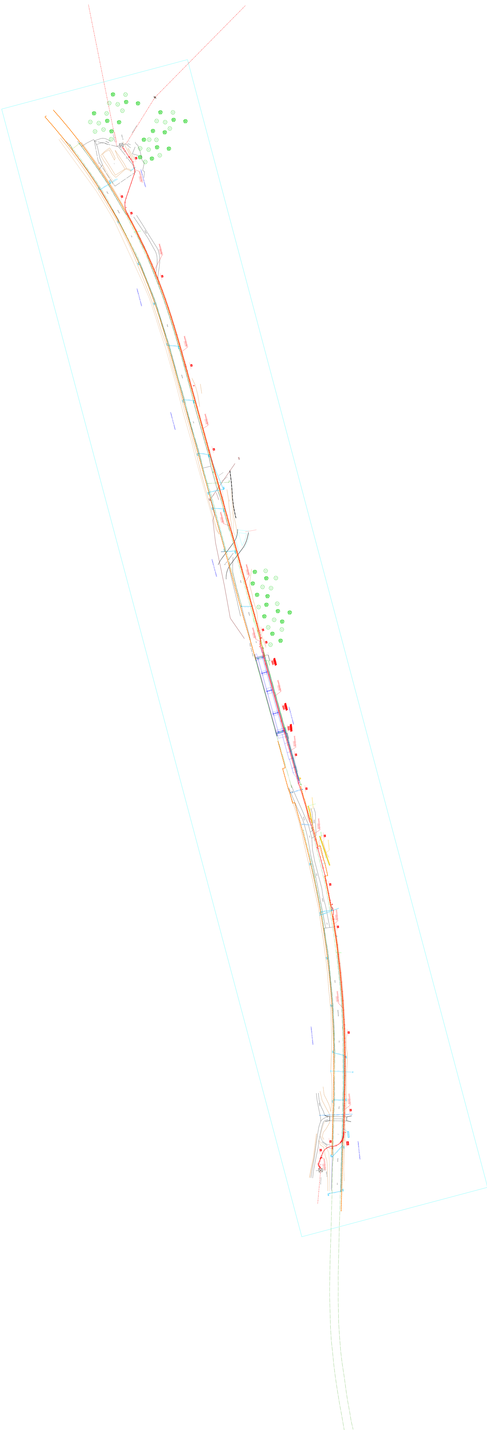

EXTRAIT D'UN PROFIL EN LONG D'UNE LIGNE AERIENNE HTB

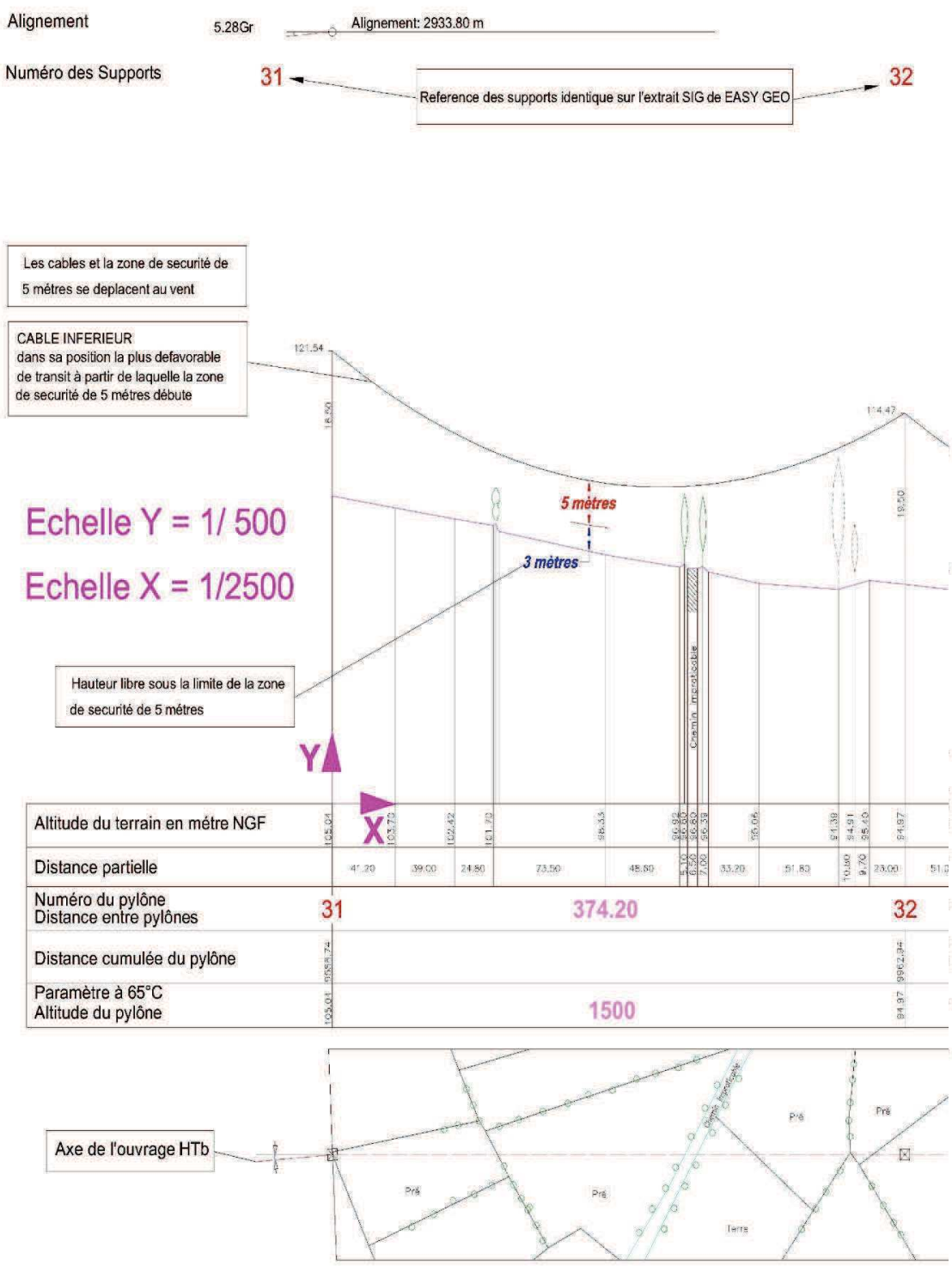

Le réseau
de transport
d'électricité

Réglementation anti-endommagement

Lire, comprendre et imprimer un plan RTE

•

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension d'un plan de réseau électrique haute tension RTE et permet de l'imprimer au format A4 en respectant l'échelle.

Vous avez reçu un **plan RTE au format AUTOCAD** et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

RIEN DE PLUS SIMPLE :

1. Allez dans Ficher, fonction « **Tracer** » de votre outil Autocad
2. Sélectionnez l'**imprimante**
3. Sélectionnez le format du papier « **A4 ISO** »
4. Sélectionnez « **fenêtre** »
5. Faites une fenêtre sur la **partie concernée par vos travaux** avec l'aide des repères A4 présents sur le plan RTE
6. Décochez la case « **à la taille du papier** » dans les paramétrages
7. Sélectionnez le format d'échelle « **1 :1** »
8. Cochez « **Centrer** »
9. Puis cliquez sur « **Imprimer** »

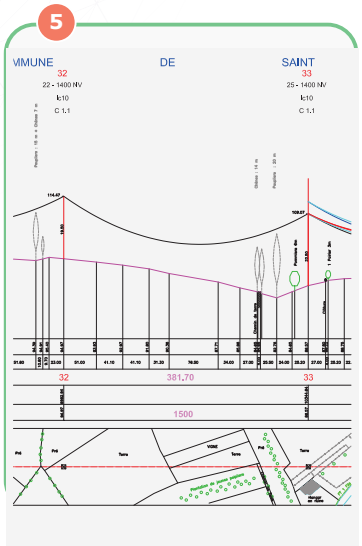

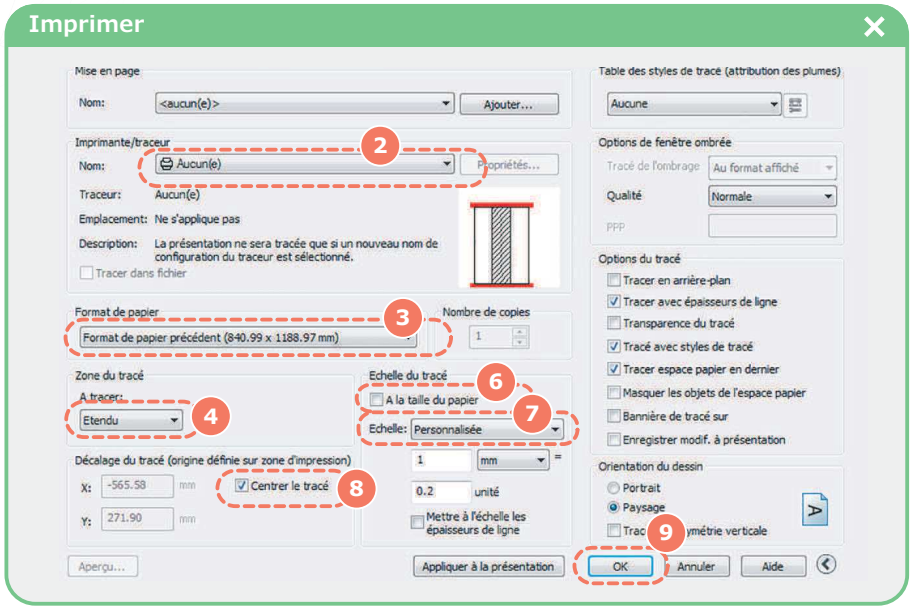

Vous avez reçu un **plan RTE au format PDF** et vous vous demandez comment l'imprimer au format A4

RIEN DE PLUS SIMPLE :

1. Zoomez sur la **zone travaux** que l'on veut imprimer
2. Allez dans Fichier, fonction « **Imprimer** »
3. Ensuite dirigez dans « **Autres options** » et choisissez « **vue active** »
4. Sélectionnez « **Taille réelle** »
5. Sélectionnez l'orientation « **portrait** »
6. Puis cliquez sur « **Imprimer** »

ATTENTION !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan imprimé par rapport aux cotations existantes.

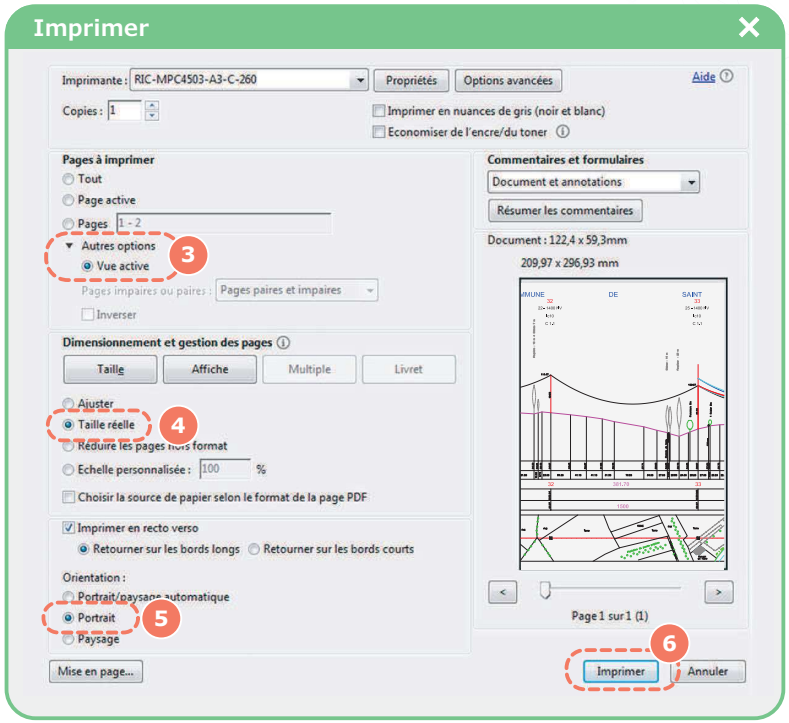

Le réseau de transport d'électricité

Document fourni à titre indicatif
Reproduction interdite
Accessibilité RTE
26 Feb 2024

GMR PYRENEES
87 RUE JEAN GAYRAL
31200 TOULOUSE
Pôle Environnement Tiers

Tel : 05 61 61 97 26

Impression écran du SIG RTE

Légende des ouvrages électriques

CC	400kV	225kV	150kV	90kV	63kV	<63kV	Hors Tension

Site existant :
- Poste électrique
- Piquage
- Portique et Poste Isolé
- Autres fonctions

Site décidé :
- Poste électrique
- Piquage

Ligne :
- Aérien Simple Terne
- Aérien Multi Terne
- Souterrain Simple Terne
- Souterrain Multi Terne
- Aéro-souterrain
- Décidé

Le code couleur indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.

Annexe C : Documents joints au récépissé
Travaux à proximité d'une LA

Commentaires relatifs à la sécurité des Travaux au voisinage de lignes électriques aériennes HTB

ATTENTION !
DISTANCE DE SECURITE A RESPECTER

Lors de l'exécution des travaux, vous devez impérativement vous conformer :

- aux dispositions du Code du Travail articles R4534 - 107 et suivants qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous les travaux à proximité d'ouvrages électriques sous tension,

- au Guide d'application de la règlementation relative aux travaux à proximité des réseaux (approuvé par arrêté du 27 décembre 2016) et composé de 3 Fascicules,

- à la norme NF C 18-510.

Important : les travaux ne peuvent être exécutés qu'après réception par l'entreprise du récépissé de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) Cerfa N°14435*02 et du profil en long si celui-ci a été demandé par l'entreprise maitre d'ouvrage.

Les opérations ci-dessous ne peuvent être entreprises que dans la mesure où leurs modalités de réalisation ont été définies en accord avec RTE :

- travaux en élévation à moins de 5,00 m du câble.
- Terrassement à proximité des pieds de pylônes.
- Modifications des accès aux pylônes.
- Modifications du niveau du sol sous la ligne et au pied des pylônes.

Tous les mouvements possibles des pièces conductrices nues de l'ouvrage aérien doivent être pris en compte : le balancement (du au vent par exemple), les fouettements et les déplacements dus à la rupture accidentelle d'un organe ou à la dilatation ou rétractation des conducteurs.

Plantations d'arbres à proximité :

La réglementation en vigueur ne s'oppose pas à la réalisation de divers aménagements à proximité ou sous les lignes électriques dans la mesure ou ces derniers respectent l'ensemble des distances réglementaires en vigueur, en particulier les normes de **l'Arrêté Technique Interministériel du 17 Mai 2001.**

Cependant, pour des raisons d'exploitation (interventions futures sur nos ouvrages), nous vous demandons de ne pas installer de fosses de plantations sous l'emprise des conducteurs de notre ligne aérienne « HTB ».

En tout état de cause, pour une ligne aérienne, nous vous informons que toute végétation sous ou à proximité de nos ouvrages aériens doit être distante de ceux-ci de **5 mètres minimum**.

Cette végétation sera systématiquement élaguée si elle ne respecte pas cette distance de sécurité.

Par mesure de précaution, afin d'éviter tout incident (amorçage, incendie…), nous vous recommandons de ne pas planter d'arbres susceptibles d'entamer cette distance arrivés à maturité.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter nos équipes au n° indiqué sur le récépissé.

NOTA IMPORTANT : Il est indispensable que l'accès à nos supports pendant et après les travaux soit toujours maintenu.

<u>En aucun cas les pylônes ne doivent être utilisés comme point d'appui ou moyen d'escalade.</u>

Emprise de la ligne dans le plan vertical Art R4534-108 & 109 du code du travail

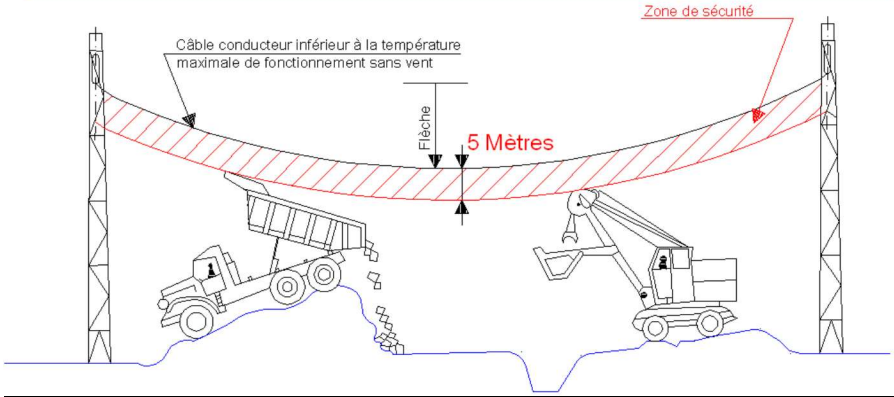

Emprise de la ligne dans le plan horizontal Art R4534-108 & 109 du code du travail

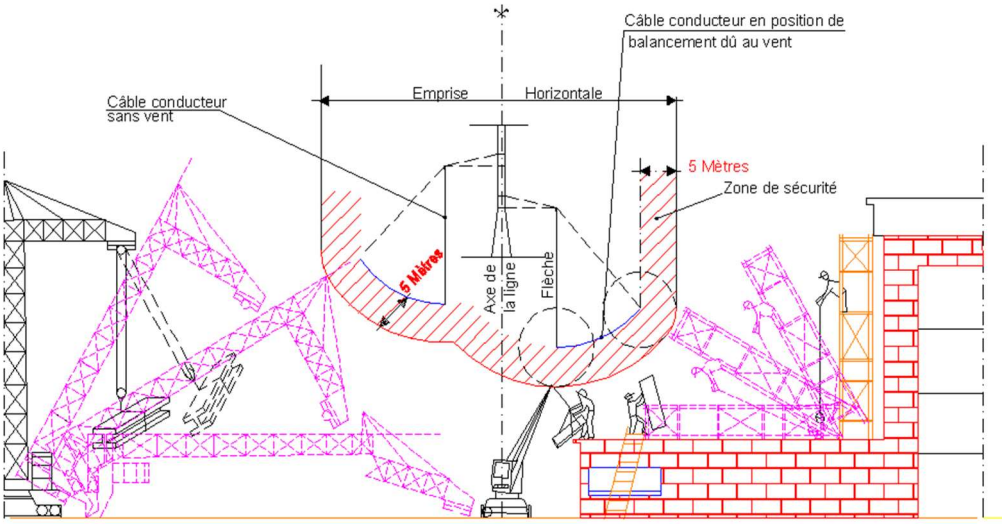

Annexe C : Documents joints au récépissé
Travaux à proximité d'une LS

05/2021

Commentaires relatifs à la sécurité des Travaux au voisinage de canalisations électriques souterraines HTB

ATTENTION !
DISTANCE DE SECURITE A RESPECTER

Lors de la préparation et l'exécution des travaux, vous devez impérativement vous conformer aux dispositions du Code du Travail articles R4534 - 107 et suivants qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous les travaux à proximité d'ouvrages électriques sous tension ainsi qu'aux normes NF C 18-510 et au Guide d'application de la règlementation relative aux travaux à proximité des réseaux fascicule 1 à 3.

Important : les travaux ne peuvent être exécutés qu'après réception par l'entreprise du récépissé de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) Cerfa N°14435*04 et des plans de repérage souterrains ou, à défaut de ces derniers, du marquage au sol réalisé par RTE.

La présence d'une canalisation enterrée est à prendre en considération si on effectue un creusement, forage, fonçage, enfoncement ou perçage.

Une zone d'investigation de 50 m autour de la canalisation est prise en compte pour analyser s'il y a exposition au risque électrique pour les opérateurs.

Le terrassement n'est soumis à aucune prescription excepté celle garantissant que la zone d'approche prudente n'est pas engagée (voir shéma page suivante).

Aussi, si une distance inférieure à 1,50 m de l'extérieur de la canalisation risque d'être engagée lors des travaux, RTE doit obligatoirement être consulté.

IMPORTANT : ces distances sont évaluées sur la base de plans remis en classe de précision A.

Conformément aux stipulations du Guide d'application de la règlementation relative aux travaux à proximité des réseaux (approuvé par arrêté du 27 décembre 2016), pour des plans remis par RTE en classe de précision B ou C au stade de la déclaration de projet (DT) :

- des investigations complémentaires (IC) sont à prévoir lors de l'étude du projet (ces dernières sont à la charge de RTE si l'emprise du chantier se trouve en zone urbaine),
- pour les cas d'exemption d'IC, des techniques d'approche adaptées devront être obligatoirement mises en œuvre.

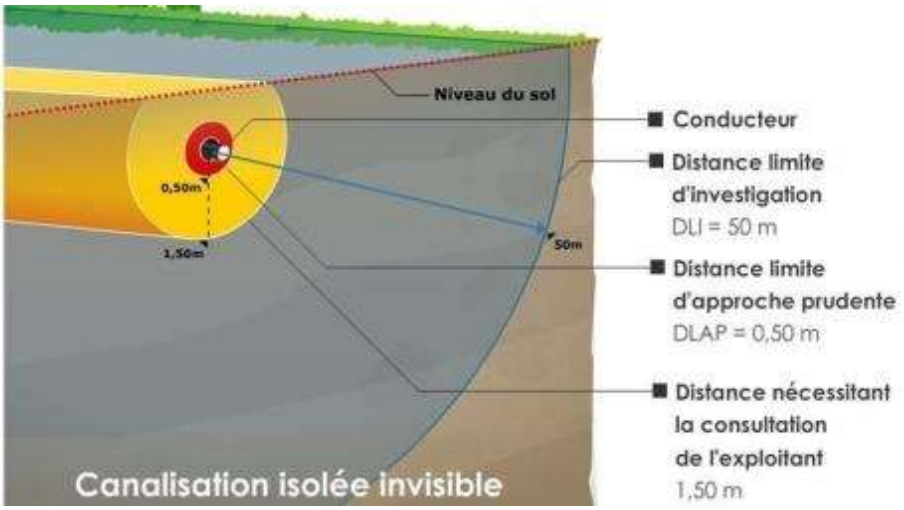

Canalisation isolée enterrée

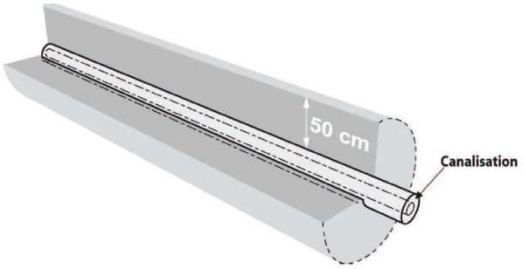

Canalisation isolée visible

L'employeur désigne une personne compétente pour surveiller les travailleurs et les alerter des qu'ils s'approchent ou approchent leurs outils à moins de 1.50 mètre des canalisations et installations électriques.

Vos travaux se trouvent à moins d'1,50 m d'une Liaison Souterraine RTE :

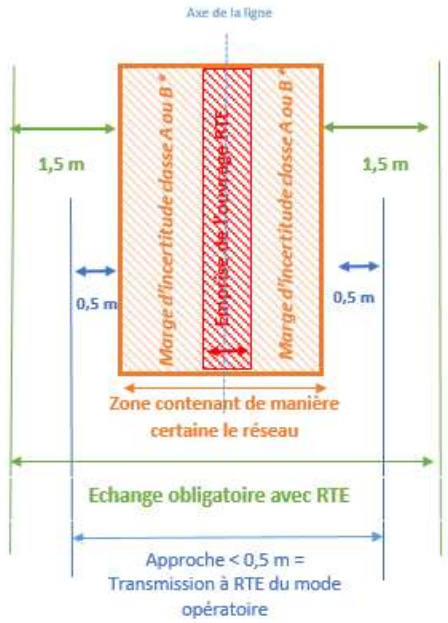

*Classe A (ou repérage avec injection) = 40cm de part et d'autre de l'emprise
*Classe B (IC en échec ou repérage sans injection) = 150 cm de part et d'autre de l'emprise

Cas 1 : Liaison invisible enterrée

Travaux avec distance au réseau d telle que : 0,50 m < d < 1,50 m de façon certaine ? OUI

(Marges d'incertitude incluses)

→ Echange avec RTE obligatoire : En principe aucune prescription

(En dehors de baliser/délimiter la zone si besoin)

Cas 2 : Tous types de Liaisons (rendues visibles ou invisibles enterrées)

Travaux avec distance au réseau d telle que d < 0,5 m de façon certaine ? (Marges d'incertitude incluses si la liaison souterraine n'est pas visible)

OUI

↓

Votre mode opératoire doit obligatoirement être transmis à Rte (a minima 1 mois avant le début des travaux) et contenir votre méthode d'approche prudente du réseau

↓

Consignation ou mise hors tension de la liaison souterraine possible pendant les travaux ?

non → Vous devez rédiger une consigne de sécurité et l'intégrer au mode opératoire (code du travail)

oui → Délivrance par RTE d'un Certificat pour Tiers

- L'opération de terrassement peut être exécutée sous la conduite **d'une personne non habilitée**, sachant gérer la procédure d'accès, de suivi et de contrôle d'une opération d'ordre non électrique et **ayant reçu une formation à la prévention du risque électrique**.

- L'opérateur, le conducteur d'engin et la personne en charge de la surveillance **peuvent ne pas être habilités**.

- Surveillance permanente visuelle par une personne compétente « Suiveur » (AIPR opérateur).

Marquage-piquetage et balisage du chantier :

Le « marquage-piquetage » est obligatoire, il correspond à la matérialisation au sol de la localisation d'un réseau enterré réalisée sous la responsabilité du responsable de projet avant le démarrage des travaux. Sa réalisation peut être confiée à l'exécutant des travaux. Dans certains cas, il est réalisé par l'exploitant.

- Le marquage est obligatoire jusqu'à 2 m au-delà de l'emprise des travaux.
- Lors de travaux de très faible superficie le marquage des réseaux est remplacé par le marquage de l'emprise de terrassement en rose.
- Pour une zone très encombrée de multi réseaux l'emprise des travaux est délimitée en rose.

Le marquage-piquetage doit être réalisé conformément au code couleur de la norme NF P98-332.
Il est réalisé avant le début des travaux et maintenu pendant toute leur durée.

Le balisage du chantier est réalisé à l'aide de pancartes, banderoles, fanions, peintures ou tout autre dispositif ou moyen équivalent.

Ce balisage est réalisé en tenant compte des informations recueillies par application des articles R 4534 -107 à R 4534 – 130 du code du travail. Il est accompli avant le début des travaux et maintenu pendant toute leur durée.

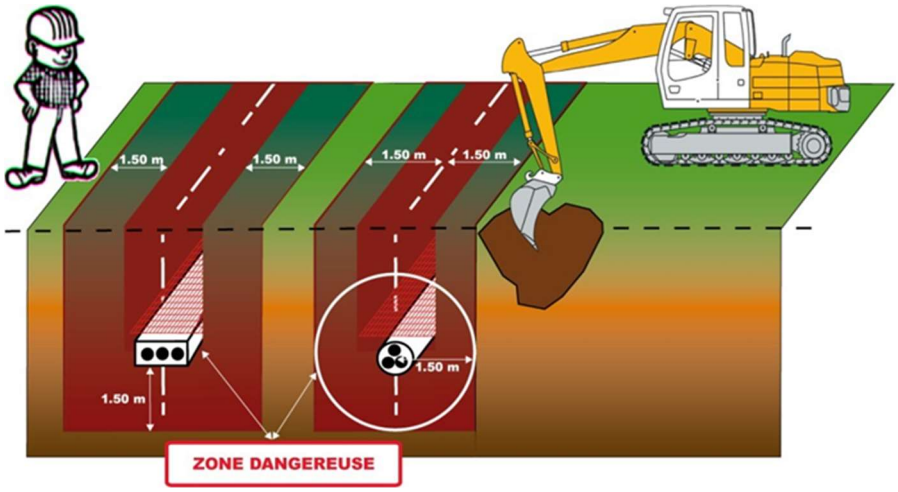

Recommandations générales travaux souterrains :

La distance entre réseaux enterrés et arbres ou végétaux doit respecter les dispositions de la norme NF P 98-332.

Toutefois, étant donné l'incidence de votre projet sur nos canalisations, nous vous recommandons de respecter les prescriptions suivantes :

Accès à nos ouvrages :

Les émergences ou tampons d'accès à nos installations situés sur le linéaire de nos ouvrages ne doivent pas être modifiés ou impactés par vos travaux. Il est notamment interdit de les recouvrir de bitume ou autre revêtement. Ces accès doivent rester libre d'accès en toute circonstance.

Implantation d'arbres :

Ne pas implanter d'arbres à moins de 1.5 mètres de l'axe de nos câbles dans le cas d'essence avec racines pivots et 3 m dans le cas d'essence avec racines traçantes. **Pour ces derniers, dans le cas où la distance de 3 m ne pourrait être tenue, nous vous demandons de mettre en place une protection suivant les recommandations de la norme NF P98-332. (voir schéma ci-dessous).**

Protection pour la mise en place d'un arbre à proximité d'un réseau existant

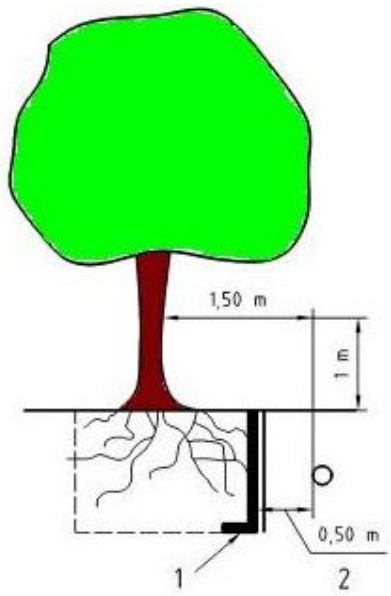

Légende :
1 – film 100 % polypropylène de grammage > 300g/m²

2 – 0.50 m : distance minimale pour préserver la zone de remblayage de la tranchée

Par ailleurs, nous vous demandons de manière impérative :

- De conserver le libre accès à nos installations.

- De ne pas implanter de supports (feux de signalisation, bornes, longrines, etc...) sur nos ouvrages, câbles.
- De ne pas planter de fiches au-dessus de nos ouvrages

- De prendre toutes les précautions utiles pour ne pas endommager nos installations pendant les travaux.

- De ne pas noyer nos ouvrages dans la bentonite pour ne pas les endommager et en garantir un accès facile.

- De ne pas réaliser de modification de la charge au dessus de nos ouvrages.

Pour des raisons d'exploitation (Interventions futures sur nos ouvrages), nous vous demandons de ne pas installer de massifs béton à l'aplomb du linéaire de nos câbles souterrains et de veiller à ce que ces massifs soient à 0,50 mètre minimum du bord de nos installations.

Construction d'un réseau en parallèle :

Dans le cas de la construction d'un réseau posé en parallèle du réseau RTE, une distance minimum de 0,5 mètres entre les deux génératrices est recommandée.

Croisement avec nos fourreaux :

Indifféremment au-dessus ou au-dessous en tenant compte que les différentes installations ne doivent pas reposer l'une sur l'autre.

Croisement avec nos caniveaux :

Une distance minimum de 0,5 mètre au-dessus ou au-dessous est recommandée.
Vous veillerez à effectuer un soutènement efficace de nos ouvrages pour les croisements que vous effectuerez au-dessous de ceux-ci.

Croisement avec un ouvrage briques et dalles :

L'accessibilité de ces ouvrages doit rester libre en respectant une distance de 0,5 mètre minimum pour les croisements que vous effectuerez au-dessus.

Vous veillerez à maintenir efficacement ces ouvrages et à éviter tout mouvement de terrain qui entraînerait leur affaissement lors des croisements que vous réaliserez audessous.

Croisement avec un ouvrage de type galerie:

Nous vous demandons de tout mettre en oeuvre pour ne pas atteindre à l'intégrité des galeries RTE.